

Infos commune : site Internet : [www.saintclairsurelle.fr](http://www.saintclairsurelle.fr)  
 Vous pouvez nous contacter par mail : [habitants.saintclairsurelle@orange.fr](mailto:habitants.saintclairsurelle@orange.fr)



## TRANSPORT SCOLAIRE – MANEO

Les élèves, domiciliés dans le département de la Manche, inscrits dans l'enseignement du premier et du second degré jusqu'au baccalauréat, dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'éducation nationale, peuvent bénéficier des transports scolaires. L'attribution de la carte de transport scolaire donne droit à un aller et retour par jour scolaire sur le trajet prévu par la carte de transport et pour l'année scolaire considérée pour les élèves demi-pensionnaires et à un aller et retour par semaine pour les élèves internes. Les inscriptions peuvent être effectuées en ligne jusqu'au 30 juillet 2015 ou avant le 10 juillet par formulaire papier. Les points d'arrêt sur St Clair sont : l'Étot – le Collège – la Mairie.



Site internet : [transports.manche.fr](http://transports.manche.fr)  
 Contact : 02.33.055.550 (lundi au vendredi 8h00-17h30)  
 Mail : [maneo@manche.fr](mailto:maneo@manche.fr)

**20 JUIN** : Fête du handball : Kermesse – structure gonflable – restauration sur place (tournoi des familles à 13h30, assemblée générale à 16h et apéro concert à 19h) – stade Cédric LEPLEY.



**26 JUIN** : Apéro concert organisé par l'UCA sur le parking Maison des Associations de 19h30 à 1h00



### FÊTE SAINT-CLAIR organisée par le Comité des Fêtes

**27 JUIN à partir de 14 h 15** : CHALLENGE "Ferdinand LETHIMONNIER" - 29ème prix pédestre.

Le soir Repas ANTILLAIS à la Salle de STE MARGUERITE D'ELLE - Les réservations se feront auprès de la boulangerie FOSSEY

**28 JUIN dès 7 h 00** : Fête foraine dans le bourg ainsi qu'un vide grenier - réservations des emplacements auprès de Marie-Jo CADEAU au 02.33.05.15.03 ou de Johanny LALANNE au 06.82.19.25.11

Toute la journée : présentation de vieilles voitures, majorettes.

**25 AOÛT** : Atelier « balades numériques » à la mairie de St Clair sur Elle. Le matin : prises de vue et l'après-midi : traitement informatique des photos prises. Renseignements : espace multi-média Saint-Lô Agglo : 06 85 46 51 23 ou 02 14 29 00 54.



## SAINT-LÔ AGGLO - RANDONNEES NOCTURNES DU VENDREDI (suite) Région de l'Elle – Région de Daye

Dates	Communes	Horaires	Lieu de départ
Vendredi 10 juillet	SAINT-FROMOND	20H30	Abbatiale
Vendredi 17 juillet	GRAIGNES MESNIL-ANGOT	20H30	Place de la Mairie
Vendredi 24 juillet	LA MEAUFFE	20H30	Ecoles primaires
Vendredi 31 juillet	LE DEZERT	20H30	
Vendredi 7 août	CAVIGNY	20H00	Place de la Mairie
Vendredi 14 août	LE MESNIL VENERON	20H00	Place de l'Eglise
Vendredi 21 août	AMIGNY	20H00	Place de la Mairie
Vendredi 28 août	PONT-HEBERT	20H00	Place de la Mairie

Pas d'inscription - Gratuit - circuit d'environ 8 kms.

Lorsque la boulangerie FOSSEY sera fermée pour congés, le dépôt de pain se fera :

- au Petit Casino du lundi au samedi
- au bar-pressé « Le Soleil Levant » le dimanche



### A VOS BROSSES

Monsieur Nicolas DELAFONTAINE s'est installé comme auto-entrepreneur au 17 rue du Colombier. Son activité principale est la peinture, la pose de papiers peints et revêtement de sol.

Pour le contacter, téléphonez lui au 06 27 95 94 42 ou par mail à l'adresse suivante : [delafontaine.nicolas@yahoo.com](mailto:delafontaine.nicolas@yahoo.com). Devis gratuits.



### FEELING

Un nouveau magasin de vêtements à Saint Clair sur Elle est ouvert depuis le 10 juin rue du moulin. Mme Jeanick GIESZCZYK confectionne des vêtements femme, homme et enfant + cosmétiques. Possibilité de faire venir des vêtements à tarifs préférentiels sur demande. Ouverture du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30. Contact au 07 63 33 78 35.

### DEPANNAGE INFORMATIQUE A DOMICILE

M. Stephane GIESZCZYK propose ses services de dépannage informatique à domicile. Pour le contacter, appelez le 07 51 69 23 90.

### PANIER DE LEGUMES BIO

Nouveau à St Clair sur Elle, il vous est possible de commander des paniers de légumes de saison « bio » à 12 € le panier. Pour passer les commandes du lundi au mercredi, vous pouvez contacter les personnes au 02 33 77 07 51 ou par mail à l'adresse suivante : [lesbiosare@hotmail.fr](mailto:lesbiosare@hotmail.fr).

La livraison est effectuée le vendredi matin à la boucherie MARIE de St Clair sur Elle



### RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITES BRUYANTES

Un arrêté préfectoral précise que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les infractions à ces dispositions pourront être punies d'une amende.



### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Il est effectué tous les jeudis matins (déposer les sacs le mercredi soir en bordure de la voie publique).

Lorsque le jeudi est férié, le ramassage est effectué le vendredi matin.



### RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION DU BRULAGE DES VEGETAUX

Seul le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (*branches nues*), dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisé uniquement du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes, sous les conditions suivantes :

- Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures (*heure légale*),
- Tout feu doit être éteint au coucher du soleil,
- Les conditions météorologiques doivent être favorables afin d'éviter l'extension du foyer et la propagation des fumées,
- Tout feu doit être éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur une voie publique ou un lieu habité, ou de transporter des flammèches pouvant provoquer un incendie.
- Les feux doivent être constamment et attentivement surveillés.

Par temps de brouillard, tout brûlage est interdit, les fumées étant susceptibles d'aggraver les conditions de circulation.

L'intégralité de cette réglementation est disponible sur le site Internet

[www.saintclairsurelle.fr](http://www.saintclairsurelle.fr)

